



Maître Marie-Laure THUILLIER-MEUNIER-FOREST PASQUIER

marie-laure.pasquier@notaires.fr

14 rue Saint Roch

63670 LA ROCHE BLANCHE



LES MESURES SANITAIRES DE NOTRE OFFICE

A LIRE AVANT D'ENTRER

En raison de la crise sanitaire actuelle du COVID-19, nous avons mis en place un certain nombre de mesures de protections afin de garantir votre santé ainsi que celle de nos collaborateurs.

Nous savons que, comme nous, vous placez les impératifs de santé au-dessus de toutes autres considérations et que vous voudrez bien accepter les contraintes que cela peut représenter.

Aussi, nous vous remercions de prendre en compte les règles suivantes et de les respecter, ainsi que nous nous y engageons nous-mêmes.



ACCUEIL

A votre arrivée, vous constaterez que la porte d'entrée de l'office est fermée. Ceci est normal. Cette disposition a été mise en place pour canaliser le flux de personnes présentes en même temps dans l'office.

Vous pourrez signaler votre présence via la sonnette installée à proximité de la porte. Une fois la sonnette activée, nous vous prions d'attendre à l'entrée jusqu'à ce qu'une personne vous ouvre l'accès.



HORAIRE

Il vous est demandé d'être à l'heure au rendez-vous.



MASQUES

Il est fortement recommandé de porter un **masque grand public** lors de l'entrée dans l'Office Notarial.

Si vous n'avez pas amené de masque, nous pourrions vous en fournir un.

Enfin, si vous ne souhaitez tout de même pas porter de masque, l'entrée dans l'office pourra vous être malheureusement refusée.



NOMBRE DE PERSONNES

Pour les rendez-vous de conseil : 2 personnes maximum seront autorisées à rentrer dans l'office.

Pour les rendez-vous de signature : seules les personnes convoquées seront autorisées à entrer dans l'office

IMPORTANT : tous les accompagnants seront priés de patienter à l'extérieur des locaux



DESINFECTION DES MAINS

Dès votre entrée dans les locaux, vous serez invité à vous **désinfecter les mains** au moyen d'un gel hydroalcoolique mis à votre disposition sur la banque d'accueil.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Il vous sera demandé de respecter une distance de **1 mètre à minima entre les personnes**, les bureaux étant aménagés à cet effet :

- la salle d'attente ne sera pas accessible
- seule la salle de réunion sera amenée à recevoir du public et les chaises y seront espacées d'1 mètre minimum
- des circuits d'entrée et de sortie distincts seront matérialisés au sol pour éviter le croisement des flux de personnes

Nous vous remercions de votre compréhension - Ensemble contre le virus